



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école

Tél: 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnouldesbois.fr

---

## COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT -ET-UN, le **09 décembre à vingt heures trente minutes**, le conseil municipal de Saint Arnoult des Bois, légalement convoqué, s'est réuni à la **mairie** de Saint-Arnoult-des-Bois, sous la présidence de monsieur **Christian MEUNIER**, maire de Saint-Arnoult-des-Bois. La séance était publique.

**Date de convocation du conseil municipal : 02 décembre 2021**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs MEUNIER Christian ; POIRIER Jean-Pierre ; LOCHON Nadine ; SABRE Sandrine ; COUVÉ Nicolas ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; MEUNIER Mélanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(e/s) excusé(e/s)** : Mme(s) M(s) De LACHEISSERIE Bertrand ; ASSELIN Laurence ; ROSSARD Claude ; CAPLAIN Vincent ; LEROY Mathieu ; HERBEAUX Alain.

**Procuration(s)** : M. De LACHEISSERIE Bertrand à Mme SABRE Sandrine ; M. HERBEAUX Alain à M. MEUNIER Christian

**Secrétaire de séance** : M. TAILLAND Laurent

### Ordre du jour

- Modification du règlement intérieur cantine / garderie (délibération n°48/2021)
- Rapport de la CLECT (transfert des charges) (délibération n°49/2021)
- Décision modificative n°4 – Alimentation du chapitre 21 - travaux de réhabilitation de la Mare Nette à Chigneaux (délibération n°50/2021)
- Décision modificative n°5 – Alimentation du Chapitre 12 – charges salariales (délibération n°51/2021)
- Questions diverses :
  - o Logement rue du Lavoir
  - o Demande d'instruction des dossiers d'urbanisme
  - o Avancement travaux
  - o Travaux pour 2022
- Tour de table

Le Compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **Modification du règlement intérieur cantine / garderie (délibération n°48/2021)**

Le maire expose : afin de répondre aux demandes des agents communaux, des modifications ont été apportées au règlement intérieur restauration scolaire/garderie. Le maire présente le règlement intérieur modifié au conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (pour : 11 dont 2 pouvoirs ; contre : 0 ; abstention : 0) approuve les modifications apportées au règlement intérieur cantine / garderie.

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération n°49/2021)**

Monsieur le maire expose : le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) présente les conclusions de la CLECT qui doit, pour chaque compétence transférée par les communes membres à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, évaluer le montant du



transfert des charges. Le montant du transfert des charges de Saint-Arnoult-des-Bois est de 64 693,15€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (pour : 11 dont 2 pouvoirs ; contre : 0 ; abstention : 0) approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Décision modificative n°4 – Alimentation du chapitre 21 - travaux de réhabilitation de la Mare Nette à Chigneaux (délibération n°50/2021)**

Le maire expose : Afin de financer les travaux réalisés pour la réhabilitation de la Mare Nette à Chigneaux, il est nécessaire d'alimenter le compte 2128 en dépense d'investissement. Le maire propose la décision modificative suivante :

Sens	Chapitre	comptes	Intitulé	Montant en euros
RI	13	1323	Subvention d'investissement département	3500,00€
DI	21	2128	Immobilisations corporelles aménagement de terrain	3500,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (pour : 11 dont 2 pouvoirs ; contre : 0 ; abstention : 0) approuve la décision modificative ci-dessus.

**Décision modificative n°5 – Alimentation du Chapitre 12 – charges salariales (délibération n°51/2021)**

Le maire expose : afin de couvrir les charges salariales, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 12 en dépense de fonctionnement. Le maire propose la décision modificative suivante :

Sens	Chapitre	comptes	Intitulé	Montant en euros
DF	022	022	Dépenses imprévues	(-) 23000,00€
DF	12	6413	Charges de personnel et frais assimilés	23000,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (pour : 11 dont 2 pouvoirs ; contre : 0 ; abstention : 0) approuve la décision modificative ci-dessus.

**Questions diverses :**

Logement rue du Lavoir

- L'état des lieux de sortie a été fait fin novembre.
- Loyer de 370€ environ. Des travaux sont à prévoir pour la remise en location. Discussion pour réfléchir sur une remise en location ou non lors d'une commission le 15 janvier à 14h00 en mairie.

Demande d'instruction des dossiers d'urbanisme

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, possibilité est donnée au public d'envoyer les dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée sur l'adresse mail de la mairie.

Avancement travaux

- Tous les travaux prévus pour 2021 ont été réalisés.

Travaux pour 2022

- Demandes de devis pour les projets de travaux de l'année 2022.



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école

Tél: 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnouldesbois.fr

---

**Tour de table**

**Mme SABRE**

Vœux 2022 : pour le moment rien ne peut être prévu.

**Mme LOCHON**

Réunion de la commission transport de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche

-1361 élèves pour un budget de 529867€.

-Révision du tarif périscolaire à prévoir.

Réunion de la commission jeunesse de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche

-Le contrat avec la CAF va être renouvelé. Les communes doivent réfléchir au futur contrat.

-Recherche des animateurs

-Souhaite augmenter le nombre d'accueil d'enfants en situation de handicap.

-Propose un speedating pour job d'été ou service civique

**Mme PESCHEUR**

-la grille d'évacuation des eaux est cassée rue du Demi Muids

-Nids de poule

-Paterne de téléphone au sol à signaler

-Dépôt sauvage de déchets

**M. TAILLAND**

-Voir pour mettre un stop rue des Pins

**M. POIRIER**

- Réaménagement de l'Arche à Mulet : devis pour un montant de 26 000€. Cherche autre possibilité de réaménagement.

**Liste des délibérations prises :**

- Modification du règlement intérieur cantine / garderie (délibération n°48/2021)
- Rapport de la CLECT (transfert des charges) (délibération n°49/2021)
- Décision modificative n°4 – Alimentation du chapitre 21 - travaux de réhabilitation de la Mare Nette à Chigneaux (délibération n°50/2021)
- Décision modificative n°5 – Alimentation du Chapitre 12 – charges salariales (délibération n°51/2021)



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école

Tél: 02.37.22.53.22

Mail : [mairie@saintarnouldesbois.fr](mailto:mairie@saintarnouldesbois.fr)

Signatures

Noms	Prénoms	Signatures
MEUNIER	Christian	
de LACHEISSERIE	Bertrand	
POIRIER	Jean-Pierre	
LOCHON	Nadine	
SABRE	Sandrine	
ASSELIN	Laurence	
COUVE	Nicolas	
ROSSARD	Claude	
PESCHEUR	Caroline	
LAIGNEL	William	
TAILLAND	Laurent	
CAPLAIN	Vincent	
LEROY	Mathieu	
MEUNIER	Mélanie	
HERBEAUX	Alain	